

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 janvier 2021

Conseillers en exercice	11
Conseillers présents	09
Conseillers absents	02
Conseillers représentés	02
•	
Convocation reçue par les conseillers municipaux le 14 janvier 2022	

L'an deux mille vingt-deux, le 21 janvier à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.

Présents : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE.

Absents : Annemarie BART, Jean REY.

Représentés : Annemarie BART par Bernard RAIZER.
Jean REY par Jacques BONNIN.

A l'ouverture de la séance :

Monsieur le Maire présente Mademoiselle Eva ROCHAS, stagiaire, présente durant le mois de janvier. Elle est lycéenne en section AGOrA Monsieur le Maire précise qu'elle très efficace et seconde la secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire annonce qu'il y a deux pouvoirs pour cette séance :

- Jean REY donne pouvoir à Jacques BONNIN.
- Annemarie BART donne pouvoir à Bernard RAIZER

Monsieur Daniel BOSQUET est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire commence la séance avec une pensée, de la part des élus pour les proches de Monsieur Joseph GARNIER et Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, décédés au mois de décembre 2021.

EST INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL MUNICIPAL :

Selon l'ordre du jour suivant :

- Approbation du conseil municipal du 26 novembre 2021.
- Délibérations :
 - Demande d'échange de terrain – modification de la délibération N°56/2021 du 26 novembre 2021.
 - Projet aire de camping-car : appel d'offre.
 - Nomination d'un référent pompier.
- Questions diverses.
 - Office National des forêts : programme d'actions année 2022.
 - Parc photovoltaïque.
 - Elections 2022.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 novembre 2021 :

Monsieur le Maire reprend les différents points évoqués lors du conseil municipal en date du 26 novembre 2021.

Le Compte rendu est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

I. Demande d'échange de terrain – modification de la délibération N°56/2021 du 26 novembre 2021.

Monsieur le Maire précise que la délibération N°56/2021 doit être reprise suite à une erreur matérielle.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Projet aire de camping-car : appel d'offre.

Monsieur le Maire rappelle le projet de création de l'aire de camping-car et la réunion de la semaine dernière concernant la présentation du projet aux conseillers municipaux. Monsieur Jacques BONNIN, 1^{er} adjoint prend la parole pour répondre aux questions qui avaient été posé lors de la réunion.

Il présente le plan de financement et détail les coûts globaux.

Concernant les travaux, le maître d'œuvre se chargera de l'ensemble des travaux suite à un appel d'offre.

La mairie doit se mettre en relation avec les concessionnaires ENEDIS et Orange.

Monsieur FAYEAUX demande comment se passe le renouvellement. Monsieur le Maire répond que le contrat de départ est signé pour 5 ans puis le renouvellement aura lieu chaque année.

Les travaux sont prévus pour un coût total de 220000€.

Madame Karine GALLI souhaite savoir si la validation de cette délibération entrainera l'engagement des travaux.

Monsieur le Maire répond que c'est au conseil municipal de choisir. Monsieur BONNIN précise que des demandes de subventions vont être déposées auprès des partenaires financiers (FNADT et conseil régional).

Monsieur le maire présente les subventions possibles auprès de la région.

Monsieur MAURE demande sur quoi sont basé les recettes. Monsieur BONNIN répond que Camping-car Park avait fait des estimations et qu'un nouveau calcul a été fait en diminuant les taux de fréquentation. Monsieur Jacques BONNIN présente le compte d'exploitation prévisionnel basé sur la fourchette basse de fréquentation.

Dominique FAYEAUX pense qu'il convient de faire des choix financiers en vue des projets actuels : acquisitions terrains, fontaine, place village... Monsieur le Maire répond que ce projet a la faculté à se rembourser de lui-même. Le projet va rapporter des recettes, et de financement sont également possible lors d'un projet d'acquisitions en vue d'un projet concret.

Monsieur Fabrice BELLET pense qu'il faut travailler en parallèle sur le problème du stationnement sauvage. Monsieur le Maire répond que le SMADESEP a la volonté de limité des accès des camping-cars afin de réglementer les stationnements. Cette orientation est une réelle volonté du SMADESEP. Monsieur BONNIN répond que cette aire a vocation à se développer afin d'attirer les camping caristes.

Madame Jacqueline DURAND estime que la réglementation sera dans la continuité du projet. Le manque d'airé de camping-car est également un résultat du stationnement sauvage.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur le projet : le conseil municipal souhaite-il s'engager sur le projet et valider les demandes de subventions.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à la majorité des membres présents et représentés

Vote : contre : 1 Annemarie BART

Abstention : 3 Jean-Michel MAURE, Fabrice BELLET, Dominique FAYEAUX

Pour : 7

III. Nomination d'un référent pompier.

Monsieur Daniel BOSQUET propose d'être le référent pompier pour la commune du Sauze du Lac. Monsieur Daniel BOSQUET étant déjà référent Défense.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV. Questions diverses.

a) Office national des forêts : programme d'actions pour l'année 2022

Monsieur le Maire présente le programme d'action pour l'année 2022 proposée par l'Office National des forêts.

Il demande la position de conseil municipal. Le conseil municipal ne souhaite pas valider ce programme.

b) Parc photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle le projet du parc photovoltaïque et l'étude du Syme05 qui concluait que l'accessibilité n'est pas valable car la pente est trop forte.

La DDE propose un autre endroit : au niveau de la route de Saint Martin jusqu'au parc animalier.

Le conseil municipal n'est pas en accord avec la proposition de l'Etat.

c) **Elections**

Rappel des dates :

Présidentielles : **Dimanche 10 et dimanche 24 avril 2022**

Législatives : **Dimanche 12 et dimanche 19 juin 2022**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'être présents.

d) **Fibre**

Monsieur le Maire informe que pour l'instant il n'est pas possible de donner de date d'activation de la fibre.

En février un planning sera établi par le sous-traitant

Pour la commune du Sauze du Lac un certain nombre de prises ont été construites mais il reste à réaliser la liaison avec le NRO de SAVINES LE LAC (11 km de fibre à tirer).

e) **Syep**

Monsieur le Maire informe avoir reçu une information concernant l'éclairage public, à savoir que dès que les travaux sur Embrun seront terminés, l'entreprise pourra intervenir sur la commune du Sauze du Lac.

f) **PLU agricole**

Monsieur le Maire informe de l'avancée du dossier. Actuellement étude MRAe.

g) **CCSP**

Madame la Présidente, Chantal EYMEOUD propose d'organiser des rencontres avec les habitants de chaque commune. Pour notre commune, il y aurait un regroupement avec la commune de Pontis.

h) **Cambrilage**

Des incivilités ont été recensées sur la commune. Monsieur le Maire demande une vigilance des habitants.

Madame Jacqueline DURAND pense que les cambriolages sont plus fréquents dans le noir.

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude statistique conclue le contraire. De plus, il rajoute qu'il est possible de s'éclairer individuellement.

i) **Problème technique consommation eau**

Monsieur le Maire informe qu'un consommateur d'eau a eu un problème technique après compteur.

Un des agents techniques a constaté qu'il s'agissait d'un problème technique. L'utilisateur demande un geste.

Monsieur le Maire rappelle l'existence de la loi WARSMANN qui prévoit la réduction de la consommation en cas de problème technique après compteur.

Monsieur le Maire propose de fixer un cadre à appliquer dans le cadre de cette fuite et les prochaines :

Base de facturation : Consommation de l'année précédente (ou base nationale de 120m³ si pas de consommation l'année précédente) +50%.

j) **Cantine scolaire**

La mairie de Savines le Lac a baissé le prix de la cantine en fonction du quotient familial. Il s'agit d'un dispositif de l'Etat.

La mairie de Savines le Lac estime une perte de 2000€ de recette avec ce dispositif. Si la perte est supérieure à 2000 € il sera demandé une participation à la commune du Sauze du Lac.

k) **Recensement de la population**

Le recensement a débuté le 20 janvier 2022 et se terminera le 19 février 2022.

Le recensement par internet est à privilégier sur le site : <https://www.le-recensement-et-moi.fr>

l) **Succession Joseph**

Suite au décès de Monsieur Joseph GARNIER, la mairie s'est occupée de l'ensemble des démarches jusqu'au transfert du dossier chez le notaire.

La succession est en cours.

m) **Attribution d'un nom au jardin communal**

En mémoire à Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL et en considérant son attachement au jardin, Monsieur le Maire propose de nommer le jardin communal « Jardin Jean-Pierre SEIGNOL ».

Monsieur BELLET pense qu'il est difficile de prendre cette décision par rapport aux autres habitants.

Monsieur le Maire propose de réfléchir à l'idée.

Délibération lors du prochain conseil.

n) Gestion du personnel

Monsieur Dominique FAYEAUX demande une explication sur la gestion du personnel : fiche de travail, heures supplémentaires, congés annuels.

Monsieur le Maire explique la procédure mise en place concernant les congés annuels. L'idée étant est que les congés ne se chevauchent pas, et qu'il ne s'agit que d'un prévisionnel.

Madame Carine GALLI rappelle que Monsieur Hervé GREMAD avait annulé ses congés en août, et que cela avait arrangé la commune car il n'y avait pas d'agents saisonniers pendant la période.

Concernant les fiches de travail, Monsieur Daniel BOSQUET vérifie l'ensemble lors des entretiens annuels.

o) Crise sanitaire

Monsieur Dominique FAYEAUX demande si on peut organiser la chandeleur en février.

p) Réunion d'information projet golf

Monsieur le Maire informe que le projet est toujours en concertation. Une réunion d'information a eu lieu dans la salle Lou Cercle jeudi dernier.

q) Travaux

Monsieur Fabrice BELLET demande si des travaux sont prévus pour les agents techniques, et demande où en sont les travaux à l'Estaniol.

Monsieur le Maire précise également que les agents ont un travail quotidien et répétitif

r) Caméra sur le belvédère

Monsieur Cédric Gilly demande si la commune a payé la mise en place de la caméra sur le belvédère.

Monsieur le Maire répond que la commune a pris en charge le coût de la batterie et précise que la programmation va être faite avec les maisons floutées.

Les images seront visibles sur le site de l'office du tourisme et de la commune.

s) Elagage

L'entreprise sera présente en mars 2022 pour l'élagage des arbres et en juin pour la coupe de l'herbe.

Monsieur Cédric Gilly estime qu'il ne doit venir qu'une fois.

Monsieur Fabrice BELLET estime qu'il est nécessaire de passer deux fois mais si Monsieur Cédric GILLY pense que ce n'est pas nécessaire, une fois sera suffisante.

Monsieur Fabrice BELLET rajoute que l'idée était de faire par partie chaque année afin que l'ensemble de la commune soit nettoyé dans les 3 ans.

Madame Jacqueline DURAND estime qu'il est inutile de faire venir l'entreprise s'il n'y a pas de nécessité.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de 2 prestations différentes, et que l'intervention pour le mois de mars avait été demandé pour faciliter le passage des engins encombrants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Affichage des délibérations effectué le / /2022 à h00

Affichage effectué le / /2022 à h00
Le Maire,
Bernard RAIZER
Signature



Arrondissement de Gap

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

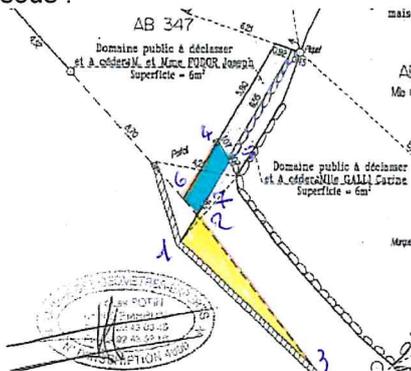


DELIBERATION : Séance du 21 janvier 2022

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 21 janvier à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p>Présents : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE.</p> <p>Absents : Annemarie BART, Jean REY.</p> <p>Représentés : Annemarie BART par Bernard RAIZER. Jean REY par Jacques BONNIN.</p> <p>Représentés : Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>
Conseillers présents	09	
Conseillers absents	02	
Conseillers représentés	02	
•		
Date de convocation		
14 janvier 2022		
•		
Pour	11	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

Objet : Echange terrains partie de la parcelle AB 347 contre une partie du domaine public.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la demande d'échange de terrain comme précisé dans le plan ci-dessous :



Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux une demande d'échange de terrain, faite par Monsieur et Madame SIMON Alain, comme suit :
Partie du domaine public au-dessous de la parcelle AB440 (points 4-5-6-7 sur le plan ci-contre) contre une partie du terrain AB 347 (points 1-2-3 sur le plan ci-contre).

Au terme de cet échange, la commune du Sauze du Lac deviendra propriétaire d'une partie du terrain AB 347 (point 1-2-3 sur le plan ci-joint).

Monsieur le Maire propose :

- Nonobstant la différence de superficie entre les biens échangés et compte-tenu de leurs natures respectives les parties conviennent que ces biens sont de valeur équivalente et que l'échange aura lieu sans soulte.
- Les frais de notaire relatifs à cet échange, ainsi que les autres frais dont les honoraires de géomètre seront supportés par Monsieur et Madame SIMON Alain et Sylvianne, propriétaire de la partie à échanger.
- De faire une proposition dans ce sens à Monsieur et Madame SIMON Alain et Sylvianne.
- Dans la mesure où Monsieur et Madame SIMON Alain et Sylvianne acceptent ces conditions ci-dessus, ils deviendront propriétaire d'une partie du domaine public au-dessous de la parcelle AB 440 (points 4-5-6-7).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** l'échange de terrains sans soulte avec par Monsieur et Madame SIMON Alain et Sylvianne dans les conditions suivantes après leur acceptation :
 - o Les frais de notaire relatifs à cet échange seront supportés par Monsieur et Madame SIMON Alain et Sylvianne, propriétaires de la partie à échanger.
 - o Les autres frais dont les honoraires de géomètre seront supportés par Monsieur et Madame SIMON Alain et Sylvianne, propriétaire de la partie à échanger.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou tout Adjoint délégué ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude notarié.

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.

Le Maire
Bernard RAIZER

Arrondissement de Gap

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DELIBERATION : Séance du 21 janvier 2022

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 21 janvier à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p>Présents : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE.</p> <p>Absents : Annemarie BART, Jean REY.</p> <p>Représentés : Annemarie BART par Bernard RAIZER. Jean REY par Jacques BONNIN.</p> <p>Représentés : Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>
Conseillers présents	09	
Conseillers absents	02	
Conseillers représentés	02	
•		
Date de convocation		
14 janvier 2022		
•		
Pour	11	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

Objet : Projet création d'une aire de camping-car

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la réunion du mardi 11 janvier 2022 concernant la présentation du projet de création de l'aire de camping-car.

Il rappelle que le coût du projet global s'élève à 220 000,00€ HT, pour la création de 19 places et d'une aire de services.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire présente le Plan de Financement de ce programme :

MONTANT TTC	240 000.00 €
MONTANT TVA 20%	40 000.00 €
MONTANT TOTAL HT	200 000.00 €
Subvention (80%)	160 000.00 €
Mairie du Sauze du Lac (TTC)	80 000.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide : Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à la majorité des membres présents et représentés

- **D'APPROUVER** le projet ainsi présenté

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à lancer les procédures nécessaires à la continuité du projet.

- **DE VALIDER** le plan de financement.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des financeurs potentiels aux taux maximum de 80%

Vote : contre : 1 Annemarie BART

Abstention : 3 Jean-Michel MAURE, Fabrice BELLET, Dominique FAYEAUX

Pour : 7

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.

Le Maire

Bernard RAIZER

Arrondissement de Gap



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : Séance du 21 janvier 2022

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 21 janvier à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p>Présents : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE.</p> <p>Absents : Annemarie BART, Jean REY.</p> <p>Représentés : Annemarie BART par Bernard RAIZER. Jean REY par Jacques BONNIN.</p> <p>Représentés : Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>
Conseillers présents	09	
Conseillers absents	02	
Conseillers représentés	02	
•		
Date de convocation		
14 janvier 2022		
•		
Pour	11	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

Objet : désignation référent pompier

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de désigner un référent pompier auprès du SDIS.

Monsieur Daniel BOSQUET propose d'être le référent pompier pour la commune du Sauze du Lac, Monsieur Daniel BOSQUET étant déjà référent Défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** cette proposition.
- **DE DESIGNER** Monsieur Daniel BOSQUET en tant que référent pompier.

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.

Le Maire

Bernard RAIZER